

Image not found or type unknown



Investir dans une petite entreprise !!?

Par **Visiteur**, le **26/06/2007** à **09:28**

Bonjour,rnrnJe souhaite savoir si il est possible pour un particulier d'investir dans une petite entreprise (non coté en bourse) ? Je souhaite acheter des parts de cette entreprise (qui à 1 an et dont je crois en l'avenir).rnrnElle ne fait pas encore beaucoup de bénéfice, mais comment peut t'on s'organiser (si possible) avec le patron pour acheter des parts ... ? Existe t'il des règles ou autres éléments que l'ont puissent mettre en oeuvre pour ce genre de chose ? Comment le prix de l'action est estimée ? comment vas t'elle évoluée ? enfin je ne connais pas du tout les démarches ... si quelqu'un peut m'aider !!

Par **hanan**, le **26/06/2007** à **10:28**

bonjour, rnrn il faut tout simplement **se référer aux statuts** de la société.. si ceux-ci permettent l'entrée d'un nouvel actionnaire, vous y trouverez également la manière de procéder, la valeur des parts.. nlisez les attentivement et si besoin est revenez vers moirnrnrnCordialement

Par **Visiteur**, le **26/06/2007** à **13:08**

Eh bien c'est une SARL rien de plus simple ... comment le prix des parts est t'il fixé à l'achat ? comment ces parts vont t'elles évoluées ?rnrnmerci de votre aide

Par **hanan**, le **28/06/2007** à **17:55**

bonjour, rien de plus simple, la loi ne prévoit rien de contraignant en la matière, et renvoie aux statuts de la société. reportez vous aux statuts comme je vous l'ai suggéré et vous y trouverez toutes les réponses à vos questions :
le capital social
comment celui-ci est divisé en parts
combien de parts
la valeur d'une part
le prix d'achat correspond au prix de la part figurant aux statuts
comment peuvent évoluer ces parts, si toutefois, les statuts en prévoient leur évolution...
TOUT est dans les statuts de cette SARL. demandez à les consulter
je ne peux pas vous aider davantage, n'ayant pas accès à ces statuts...
mais après lecture, et si vous avez des questions n'hésitez pas